

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2022

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive et police municipale**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liée à des recrutements (-4/+4)

Le tableau ci-dessous indique les suppressions et créations de postes qu'il est nécessaire de faire en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville :

Supprimer au 1 <sup>er</sup> avril 2022 :	Créer au 1 <sup>er</sup> avril 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint administratif</li> <li>- 1 poste d'assistant socio-éducatif</li> <li>- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe (ETAPS)</li> </ul> Ces postes sont à temps complets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de rédacteur</li> <li>- 1 poste d'attaché</li> <li>- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul> Ces postes sont à temps complets

Supprimer au 1 <sup>er</sup> mai 2022 :	Créer au 1 <sup>er</sup> mai 2022 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de brigadier-chef principal</li> </ul> Ce poste est à temps complet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de gardien-brigadier</li> </ul> Ce poste est à temps complet

II. Adaptations liées aux détachements pour stage suite à réussite d'un concours ou promotion interne ou reclassement (+1)

Un agent peut être nommé agent territorial spécialisé des écoles maternelles suite à la réussite du concours. Ses missions correspondant à ce poste, il convient de créer un poste d'ATSEM. Son poste initial sera supprimé à l'issue de sa période de stage, si elle est probante.

Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul> Ce poste est à temps complet

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 3 postes et à en créer 4 **au 1<sup>er</sup> avril 2022** et à créer un poste et en supprimer un **au 1<sup>er</sup> mai 2022**.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Au 1 <sup>er</sup> avril 2022	Au 1 <sup>er</sup> mai 2022
Ville	437,44 (dont 4 détachés pour stage)	438,44 (dont 5 détachés pour stage)	438,44 (dont 5 détachés pour stage)
CCAS	17	17	17
TOTAL :	<i>454,44</i>	<i>455,44</i>	<i>455,44</i>

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à adopter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> mai 2022 pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive et police municipale.